

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.5
26 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. MALONE (Canada) dit qu'un grand nombre de pays, dont le sien, commencent tout juste à sortir d'une récession profonde et étendue. Les Canadiens pourraient confirmer que les pays en développement ne sont pas les seuls à devoir procéder à des ajustements douloureux aux nouvelles tendances de l'économie mondiale. Les principes du développement durable - démocratie participative, politiques économiques ouvertes, saine gestion de l'économie, système commercial international en bon ordre - s'appliquent aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Cela dit en passant, il espère que la démocratie sera rapidement rétablie en Haïti, de façon à rendre possible la reprise d'une aide au développement de ce pays.

2. A la présente session, le Canada s'efforcera, en priorité, d'affermir les conditions du succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de mettre en avant le rôle des femmes dans le développement durable, de faire adopter une interdiction mondiale de la pêche aux grands filets dérivants pélagiques, d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de développement et de trouver des moyens d'améliorer le fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil économique et social, amélioration dont le besoin se fait cruellement sentir.

3. Au cours du débat général de l'année précédente, le représentant du Canada avait appelé l'attention sur la réputation peu enviable que la Commission avait acquise du fait de ses habitudes de travail et de son goût pour une diplomatie à coup de déclarations. Si la Commission continue à dissiper son énergie en escarmouches politiques sur des questions économiques qui sont efficacement examinées ailleurs, elle n'aura qu'elle-même à blâmer pour le peu d'importance qu'on accorde à l'ONU en ce qui concerne l'ensemble des problèmes économiques. La Commission a cependant accompli un travail excellent dans les domaines où elle bénéficie d'atouts propres, par exemple dans celui de l'environnement mondial et des questions de développement international. Cependant, ses réalisations se trouvent éclipsées par la réputation largement méritée que lui vaut son penchant pour une rhétorique pompeuse et des négociations inutilement prolongées. Le représentant du Canada espère que la Commission continuera d'améliorer sa façon de travailler et d'acquérir ainsi plus de poids au cours des prochains mois.

4. M. AMAZIANE (Maroc), parlant au nom des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie), dit qu'au moment où le spectre de la guerre froide est écarté, la communauté internationale doit s'attacher à trouver les moyens financiers et les arrangements institutionnels adéquats pour promouvoir la paix et la sécurité internationale dans un climat de justice, relancer la croissance et le développement, notamment dans les pays en développement, lutter contre la pauvreté et les fléaux sociaux que sont le trafic des drogues et la criminalité, et protéger l'environnement.

(M. Amaziane, Maroc)

5. C'est là une tâche énorme, mais la situation n'est pas entièrement désespérée. Un monde nouveau est en train de naître, où la coopération entre l'Est et l'Ouest sera un facteur de stabilité mondiale. Les controverses entre les tenants du libéralisme et ceux du dirigisme cèdent la place à un consensus global qui reconnaît la suprématie de l'ordre libéral sur l'ordre de l'économie étatique, tout en insistant sur la nécessité de trouver un équilibre optimal entre l'intervention de l'Etat et les forces du marché. Les mouvements populaires en faveur de la démocratisation sont devenus irrépessibles aussi bien à l'Est qu'au Sud. C'est le moment de dire que l'approfondissement de la démocratie interne dépend pour une large part de la démocratisation des relations internationales, de l'abolition des injustices économiques et de la création d'un environnement économique international favorable à la croissance et au développement à l'échelle de la planète. C'est également le lieu de souligner que la crise de la dette, les politiques d'ajustement à courte vue et les incohérences du système commercial, financier et monétaire sont en corrélation directe avec la dévastation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles, l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'extension de la pauvreté endémique, la prolifération de la drogue, les migrations internationales et la violation des droits de l'homme dans le monde.

6. Les changements en cours en URSS et dans les pays de l'Europe de l'Est pourraient se traduire par une véritable ouverture de leur économie et par leur intégration au système commercial multilatéral, offrant ainsi aux économies des pays en développement des débouchés supplémentaires. La crainte que l'assistance extérieure à ces pays n'entraîne un détournement des ressources des pays en développement ne s'est pas matérialisée jusqu'à présent, sauf en ce qui concerne l'assistance alimentaire, mais il y a incontestablement un détournement de l'attention et, avec le temps, on ne peut pas exclure l'éventualité d'une réorientation des courants de capitaux officiels, spécialement si l'URSS devient capable d'absorber un transfert massif de ressources.

7. La disparition progressive de la menace d'une guerre nucléaire entre les grandes puissances, la dissolution officielle de l'Organisation du Traité de Varsovie et le début d'une coopération entre l'URSS et les pays membres de l'OTAN en vue de faciliter la solution des conflits régionaux laissent entrevoir la perspective d'un ordre mondial plus pacifique. Les chances d'une réduction considérable des dépenses militaires dans tous les pays du monde sont probablement meilleures qu'elles ne l'ont jamais été depuis la fin des années 40. Les économies réalisées grâce à cette réduction pourraient être utilisées pour alimenter l'expansion et le développement.

8. Une véritable libéralisation des échanges commerciaux, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, pourrait se traduire par une réduction substantielle du protectionnisme, qui pourrait libérer des ressources pour l'investissement. On estime que le libre accès aux marchés

(M. Amaziane, Maroc)

des pays industriels ferait gagner aux pays en développement quelque 55 milliards de dollars de recettes additionnelles d'exportation, soit autant que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent.

9. Certains pays développés exercent une pression inadmissible sur l'épargne mondiale en maintenant des déficits budgétaires substantiels, des politiques monétaires restrictives et des taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux étrangers. Le problème ne tient pas à une pénurie mondiale d'épargne, comme on le prétend, mais plutôt à la combinaison de politiques budgétaires et monétaires appliquées dans les grands pays industriels. Pour faire face aux besoins d'investissement, l'économie mondiale doit sécréter l'épargne nécessaire; cela implique l'élimination des dépenses improductives et des politiques macro-économiques saines. Les pays industriels doivent appliquer à eux-mêmes les disciplines d'ajustement qu'ils attendent et exigent des pays en développement; en effet, des déficits budgétaires réduits, des systèmes financiers et des monnaies stables, des taux d'intérêt bas et stables et une croissance continue non génératrice d'inflation transformeraient positivement le climat de développement dans le reste du monde.

10. La conjoncture est favorable à l'introduction d'un système de surveillance multilatérale globale, permettant une coordination effective des politiques macro-économiques entre les pays du Nord, de l'Est et du Sud pour amener les pays industriels à adopter des politiques favorables à la croissance de l'économie mondiale et compatibles avec les objectifs mondiaux concertés. Les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe expriment leur ferme appui à la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

11. Les années 80 ont vu la marginalisation inexorable des pays les moins avancés, tandis que l'Afrique a subi une sorte de déclassement, pour devenir une région à peine justiciable de solutions caritatives. L'Afrique et la communauté internationale doivent agir d'urgence pour enrayer et inverser les tendances négatives constatées par le Comité ad hoc plénier pour l'examen et l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990).

12. Les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe ne ménagent aucun effort pour renforcer la coopération interrégionale avec les autres Etats et groupements régionaux. Dans ce contexte, la première conférence des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UMA et de leurs homologues des pays de la CEE, prévue à Bruxelles en novembre 1991, offrira assurément l'occasion idéale pour renforcer les relations de coopération entre l'Europe et les pays d'Afrique du Nord.

13. La dette extérieure des pays en développement est désormais égale à la moitié de leur PNB et à près du double du montant annuel mondial de leurs recettes d'exportation. En 1990, les transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés ont été de 24 milliards de dollars,

(M. Amaziane, Maroc)

et ils resteront probablement à ce niveau dans les années à venir, étant donné le niveau atteint par les taux d'intérêt. L'aide publique au développement s'est ralentie, et les taux d'intérêt mondiaux restent nettement plus élevés que les taux de croissance de la production et des exportations. Dans ces circonstances, les perspectives de financement et de développement des pays du Sud restent incertaines, à moins que des mesures audacieuses ne soient prises par la communauté internationale pour corriger les déséquilibres de l'économie mondiale dus aux politiques macro-économiques des grands pays industriels et pour renverser la tendance au tarissement des prêts du secteur privé aux pays en développement. Le retour des pays endettés de la solvabilité ne pourra se faire que si la crise de la dette est définitivement surmontée; on y parviendra en étendant à un plus grand nombre de pays des mesures de réduction de la dette commerciale et de son service, en réaménageant plus généreusement la dette des pays les plus pauvres, en réduisant la dette due aux prêteurs bilatéraux officiels et en multipliant les investissements avec prises de participation. Les initiatives récentes de réduction de la dette constituent à cet égard une évolution positive dans l'attitude internationale officielle concernant la réduction de la dette; il convient d'appliquer de toute urgence et de les étendre à un nombre plus grand de pays endettés.

14. Malheureusement, les dirigeants des sept principaux pays industrialisés réunis à Londres en juillet 1991 ont décidé que le traitement accordé à des pays comme la Pologne avait un caractère exceptionnel et ne pouvait donc être étendu à d'autres pays. La crise de la dette n'est pas un problème technique mais un problème fondamentalement politique que seule une volonté politique peut résoudre. La valeur des accords récemment conclus réside dans le fait que les créanciers admettent implicitement qu'un allègement plus généreux est nécessaire pour que les pays lourdement endettés puissent progresser sur la voie de la transformation économique et de l'ajustement structurel à un rythme politiquement acceptable. Les pays de l'Union du Maghreb arabe continuent à appuyer l'idée que le Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement a avancée dans son rapport et qui consisterait à établir une banque pour l'Afrique méditerranéenne, et ils affirment à nouveau qu'ils sont disposés à étudier les moyens de matérialiser cette proposition au plus vite.

15. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les schémas de production et de consommation en vigueur dans les pays industriels sont à l'origine des problèmes écologiques mondiaux : les pays industriels sont à l'origine de 90 % des déchets dangereux produits dans le monde. Pourtant, la pauvreté, la surpopulation et le manque de moyens technologiques et financiers sont également parmi les causes de la dégradation de l'environnement dans les pays en développement. L'effet de serre, la modification du climat et l'appauvrissement de la couche d'ozone sont des problèmes qu'il faut aborder d'urgence afin d'enrayer le réchauffement mondial. Chaque année, des millions d'hectares perdent leur diversité biologique tandis que les déserts continuent à empiéter sur les terres arables. Au rythme actuel, 40 % de la couverture

(M. Amaziane, Maroc)

forestière des pays en développement n'existera plus en l'an 2000. Les problèmes de l'eau sont aggravés par la sécheresse, par la baisse des nappes phréatiques, par le déboisement et la contamination. Ainsi, le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dépendra d'un consensus sur deux questions d'importance majeure pour les pays en développement, à savoir les ressources financières nouvelles et suffisantes pour appuyer un développement durable, et les conditions qui régiront les transferts de technologies écologiquement rationnelles.

16. Le nombre grandissant de catastrophes et de situations d'urgence en 1990 et 1991 a dépassé les capacités des organisations de secours. Certains estiment désormais qu'il est nécessaire de réexaminer la structure de l'assistance humanitaire d'urgence du système des Nations Unies en vue de renforcer sa coordination et d'améliorer en conséquence sa capacité de répondre efficacement aux situations d'urgence. Le représentant du Maroc considère que toute réforme dans ce domaine devra être basée sur le respect du principe de la souveraineté nationale et devrait chercher à dégager les ressources financières nécessaires à la mise en place au sein de l'ONU d'un dispositif amélioré d'intervention rapide. Enfin, la réforme doit tenir compte des mandats des organisations de secours existantes, notamment le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

17. Au moment où le rôle de l'ONU est plus que jamais amplement reconnu et accepté aussi bien dans le domaine de la sécurité internationale que dans celui du développement, il n'y pas eu d'élargissement simultané de son assise financière. L'ampleur des sommes restant à verser au budget ordinaire indique assez que la crise financière de l'ONU n'est pas résolue. Si l'on veut faire de l'ONU un centre de consensus et de décision et un rempart contre le chaos, il faut lui donner les ressources qui lui permettent de jouer son rôle.

18. M. LUNGU (Zambie) dit que la Commission entame son travail à un moment où on est ouvertement disposé, dans beaucoup de régions du monde, à s'orienter vers la réforme et le renouvellement économiques. La guerre froide est terminée, et de nombreux pays se démocratisent, de sorte que la tâche essentielle de l'ONU est désormais d'assurer une élévation du niveau de vie de tous. La vague actuelle de migrations des pays en développement vers les pays développés est un indicateur capital de l'aspiration universelle au progrès économique et social, mais c'est aussi un indicateur de la répartition injuste des possibilités économiques dans le monde.

19. L'idée d'une libération des marchés, que préconisent les pays développés, restera vide de sens si ces pays restent retranchés derrière leurs barrières protectionnistes. Les pays développés doivent pratiquer au niveau international les politiques qu'ils recommandent aux pays en développement. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui se poursuivent, sont une importante occasion de le faire. L'impasse apparente où elles se trouvent préoccupe beaucoup la délégation zambienne, car elle met en doute la

(M. Lungu, Zambie)

sincérité du plaidoyer des pays développés en faveur des valeurs économiques et politiques libérales. L'échec des négociations d'Uruguay marquerait le début d'une période de conflits économiques entre blocs commerciaux mués en véritables forteresses. Cet échec produirait aussi un climat international dominé par la concurrence économique et par la lutte pour la suprématie et ressemblant beaucoup à celui qui a existé pendant la guerre froide. La Deuxième Commission pourrait jouer un rôle de premier plan en faisant une analyse objective des progrès de la libéralisation économique à l'échelon mondial. Pourtant, les possibilités de la Commission sont restreintes du fait qu'on y entend souvent répéter l'idée, du reste inacceptable, qu'il vaut mieux s'en remettre, pour les questions économiques concrètes, aux institutions de Bretton Woods, dont les activités ont pourtant eu tendance à devenir marginales.

20. Pour remplir la promesse d'un progrès économique universel et équitable, il faut donner une nouvelle impulsion à la coopération multilatérale. Le débat qui a eu lieu à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social de 1991 sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales, de même que les discussions lors de la réunion de haut niveau du Conseil sur l'évolution récente des relations Est-Ouest, ont produit un certain nombre de propositions qui, si elles étaient prises en considération dans l'effort actuel de restructuration du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans le domaine économique et social, offriraient de nombreuses possibilités de relancer la coopération multilatérale. A un moment donné, dans ce processus, il faudra envisager sérieusement la réforme des institutions de Bretton Woods, qui ne peut être abandonnée à la jungle politique si la communauté internationale veut sérieusement renforcer la coopération multilatérale.

21. Les questions écologiques ont à bon droit acquis une place importante dans la politique économique mondiale. A ce propos, le principe de la souveraineté doit être préservé. Aucun pays ne saurait s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires d'un autre. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doivent être caractérisés par un esprit de coopération et non d'affrontement. Les réunions préparatoires restantes doivent être l'occasion d'examiner des politiques et programmes à formuler pour assurer la mise en oeuvre d'une forme durable de développement.

22. Accomplissant sa tâche dans le cadre défini par la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans celui de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Commission doit décider quel modèle de développement elle a à l'esprit et déterminer si les nombreuses conditions imposées au développement jusqu'à présent - ajustement structurel, réforme des marchés, droits de l'homme, démocratie et réduction des dépenses militaires, par exemple - ne reviennent pas à soutenir des modèles de développement démodés et non viables, ou définissent au contraire une perspective plus claire et plus

(M. Lungu, Zambie)

crédible, en particulier dans le cas de l'Afrique. L'imposition de ces conditions ne saurait servir de prétexte pour ruiner l'économie de ces pays ou se substituer à la recherche, dans la longue durée, de modèles efficaces de développement tenant compte du potentiel local et de la situation particulière de chacun des pays en développement.

23. S'il est vrai qu'il incombe avant tout à chaque pays de pourvoir à son propre développement, un climat international favorable constitue une condition essentielle du développement national, en particulier de celui des pays très vulnérables. Il faut donc modifier la stratégie internationale de la dette afin d'éliminer le fardeau que la dette extérieure fait peser sur l'effort de développement des pays en développement et qui compromet gravement son succès.

24. La délégation zambienne se félicite des résolutions adoptées au sujet de l'Afrique du Sud par le Conseil économique et social à sa toute dernière session, en particulier la résolution sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud. En dépit de ces évolutions positives, le système de l'apartheid reste intact et continue à représenter un danger pour la paix, ainsi que la stabilité et le développement des Etats de première ligne et de leurs voisins. Pour être crédible, tout plaidoyer en faveur de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique du Sud doit viser à l'élimination totale de l'apartheid et au maintien d'une assistance à ses victimes. Il faut espérer aussi que la paix en Angola et, en fin de compte, au Mozambique, permettra aux pays d'Afrique australe de s'atteler sérieusement à la reconstruction de leurs institutions économiques.

25. M. LOEIS (Indonésie) dit que les positions prises par sa délégation sont très proches de la déclaration faite à la 3e séance par le représentant du Ghana au nom du Groupe des 77. La crise du Golfe et ses suites ont réduit à rien l'espoir que les impératifs du développement et du progrès des peuples finiraient par s'imposer à tous, maintenant que la guerre froide était finie, mais l'annonce de réductions importantes des armements nucléaires faite récemment par le Président des Etats-Unis d'Amérique marque un tournant important et bienvenu qui justifie un regain d'espérance.

26. L'économie des pays en développement reste plongée dans le marasme et souffre de déséquilibres et d'inégalités inacceptables. Le représentant de l'Indonésie se déclare préoccupé par les sombres perspectives qui s'ouvrent pour 1991, alors que l'économie mondiale pâtira sans doute d'une stagnation à peu près totale, avec le risque d'une baisse du revenu par habitant de près de 2 %. Le ralentissement régulier de la croissance des échanges mondiaux et la chute persistante des cours des produits de base sont particulièrement préoccupants pour les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Le taux de croissance des exportations non énergétiques de l'Indonésie est tombé de 35,1 % en 1988 à 6,7 % en 1990; ce niveau ne permet pas d'entretenir la croissance économique pourtant indispensable si l'on veut donner un emploi aux Indonésiens qui sont plus de 2 millions à arriver chaque année sur le marché du travail.

(M. Loeis, Indonésie)

27. S'il incombe d'abord aux pays en développement eux-mêmes de s'attaquer aux difficultés du développement, l'interdépendance rapidement grandissante de toutes les nations du monde force à établir un climat économique extérieur plus favorable et à relancer le multilatéralisme. A cette fin, le dialogue Nord-Sud doit reprendre à partir de concepts d'interdépendance authentique, de mutualité des intérêts et d'avantages réciproques. Il faut un système commercial dynamique, où les exportations des pays en développement trouvent plus largement accès aux marchés des pays industrialisés.

28. Il est paradoxal qu'au moment où nombre de pays en développement, y compris l'Indonésie, libéralisent le régime de leurs échanges, beaucoup de pays développés adoptent le principe d'un encadrement du commerce et relèvent les obstacles tarifaires et non tarifaires. Les termes de l'échange des exportations des pays en développement, en particulier les produits de base, doivent nettement s'améliorer. L'impossibilité de conclure à Bruxelles les négociations commerciales multilatérales dites d'Uruguay est profondément regrettable, et la délégation indonésienne espère que les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en particulier les grandes nations commerçantes, feront preuve du courage voulu pour que les négociations puissent aboutir avant la fin de l'année à des résultats équilibrés.

29. Comme les produits de base constituent le ressort même de l'économie dans beaucoup de pays en développement, il est essentiel de mettre au point des arrangements ou des accords de produits qui accroissent la stabilité et la transparence et améliorent le fonctionnement des marchés de ces produits et reflètent leurs tendances à long terme, de façon à ce que producteurs et consommateurs en tirent pareillement avantage. Il faut élaborer de nouveaux mécanismes, tout en conservant l'esprit et les principaux objectifs du Programme intégré pour les produits de base. Il faut faire un usage optimal du Fonds commun pour les produits de base, qui doit être renforcé avec l'aide des nations industrialisées. Les activités de diversification, de commercialisation, de transformation et de distribution et les autres formes de création de valeur ajoutée doivent être encouragées, de même qu'une participation plus active et plus fructueuse de toutes les parties aux réunions où producteurs et consommateurs se trouvent face à face.

30. Les stratégies de gestion de la dette conçues pour aider les pays en développement n'ont pas été couronnées d'un succès durable. D'importantes mesures nouvelles sont nécessaires et les initiatives prises récemment doivent être considérablement élargies, être appliquées rapidement et inclure toutes les dettes et toutes les catégories de pays lourdement endettés. Mais il faut chercher des solutions mondiales plus ambitieuses qui devront refléter, en l'absence de toute conditionnalité, un dosage judicieux de mesures budgétaires, monétaires et commerciales.

31. L'arrêt pratiquement total du financement commercial du développement et la stagnation de l'aide publique au développement sont profondément décevants. Il est essentiel de faire en sorte que l'aide apportée à l'Union

(M. Loais, Indonésie)

soviétique et à l'Europe de l'Est ne diminue en rien les courants de capitaux destinés aux pays en développement. Une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux est justifiée et devrait être liée aux besoins de développement des pays en développement.

32. La convocation de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au début de 1992, offrira l'occasion de relancer la coopération internationale face aux défis des années 90 et permettra aussi de donner une nouvelle vigueur à la CNUCED et d'en réaffirmer le rôle.

33. Tous les pays doivent se partager proportionnellement et équitablement la responsabilité de remédier à la dégradation de l'environnement sans que cette entreprise devienne une nouvelle pomme de discorde entre le Nord et le Sud. Il est donc essentiel d'admettre qu'il existe un lien critique entre la protection ou la préservation de l'environnement et un développement durable. Il faut fournir de nouvelles ressources aux pays en développement pour leur permettre de relancer leur économie, et ces pays doivent avoir accès, sans entraves aux technologies écologiquement rationnelles, à titre préférentiel et concessionnel, en l'absence de conditionnalité d'aucune sorte.

34. M. TURIANSKIY (Ukraine) dit que l'année écoulée a vu l'émergence d'une situation mondiale qualitativement nouvelle et sans précédent dans l'histoire. Le nouvel ordre mondial se fonde sur des relations civilisées entre Etats, sur l'acceptation de valeurs humaines universelles et sur la primauté du droit international. Même si l'on retombe parfois dans les vieilles habitudes, comme à l'éclatement du conflit politique dans le golfe Persique, les relations internationales se sont progressivement éloignées des préjugés idéologiques et des affrontements entre blocs pour s'orienter vers une large coopération entre les membres de la communauté mondiale.

35. L'économie suit le politique avec quelque retard, pourtant, comme l'indique l'Etude sur l'économie mondiale 1991, et les problèmes de la dette extérieure, le protectionnisme dans les relations commerciales, le transfert net de ressources des pays en développement, le manque chronique de fonds pour le développement et la dégradation écologique restent des sujets de grave préoccupation. Ces problèmes sont encore compliqués par les graves difficultés que rencontrent actuellement les pays d'Europe de l'Est dans leur transition malaisée vers l'économie de marché.

36. On peut pourtant trouver des raisons d'être optimiste grâce aux progrès réalisés dans la mise au point d'un modèle économique optimal fondé sur l'harmonisation des divers intérêts nationaux et régionaux, l'admission de la responsabilité des Etats pour leur propre politique économique et la revitalisation du mécanisme de coordination macro-économique de l'Organisation des Nations Unies. La session extraordinaire du Conseil économique et social consacrée à l'évolution des relations Est-Ouest a contribué pour beaucoup à ce processus, puisque le Conseil a fermement appuyé l'orientation nouvelle des

(M. Turianskiy, Ukraine)

pays d'Europe centrale et orientale vers la démocratisation de leurs structures économiques et sociales, l'adoption d'une économie de marché et l'intégration au système économique mondial. Cette évolution sera en fin de compte propice à une stabilité et à une transparence accrues des relations économiques internationales, et elle mérite donc d'être soutenue par l'ONU, en particulier dans les secteurs économique et social.

37. La démocratisation en cours et les transformations économiques qui l'accompagnent en Ukraine ont abouti à la proclamation de l'indépendance du pays en août 1991. L'Ukraine se heurte à des obstacles particulièrement redoutables du fait des conséquences économiques de plus de 70 années de développement mal conçu. Les nouvelles réformes économiques reposent sur la conviction que la propriété sous toutes ses formes - collectives, individuelles et privées - est à la base de la vie économique, et elles cherchent à encourager toutes les formes d'entreprise. L'égalité devant la loi sera garantie à toutes les entreprises, avec l'infrastructure de marché correspondante, la sécurité sociale et, le cas échéant, certains privilèges économiques. Il faudra créer des établissements et des instituts de gestion, émettre une nouvelle monnaie et organiser les douanes. L'Ukraine devra également se doter de politiques propres en matière de finances, de crédit, de fiscalité et d'investissement.

38. La nécessité d'attirer en Ukraine des capitaux, des technologies et des spécialistes étrangers pose un problème particulier. La législation récemment adoptée garantit la protection des capitaux étrangers et le droit d'exporter en monnaie étrangère les bénéfices réalisés.

39. La création d'une nouvelle économie nationale, démocratique et ouverte sur l'extérieur dépendra des structures politiques qui seront mises en place dans l'Ukraine indépendante et qui seront fondées sur le droit. Les réformes économiques et politiques en cours sont conçues pour libérer l'économie et créer un Etat vraiment démocratique.

40. Tous ces efforts entraîneront des dépenses considérables, en plus des coûts financiers et matériels qu'imposent à l'Ukraine les séquelles de la catastrophe de Tchernobyl. Etant donné sa nature, le problème de Tchernobyl nécessite un effort mondial, une large coopération de la communauté internationale. La gravité du problème ressort bien des diverses résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes et organismes des Nations Unies. L'Ukraine est sincèrement reconnaissante à tous les Etats, aux organisations internationales et à la communauté mondiale de la compassion qu'ils ont exprimée pour les malheurs de son peuple et de l'appui matériel qu'ils lui ont apporté.

41. M. AL SALLAL (Koweït), soulignant les dégâts causés aux infrastructures, à l'économie et à l'environnement dans son pays, cite à ce propos le rapport de la mission de l'ONU chargée d'évaluer les dommages infligés au Koweït pendant l'occupation iraquienne (S/22535). Il demande instamment aux membres

(M. Al Sallal, Koweït)

de la Commission de lire ce rapport intégralement, car il constitue un document historique d'importance sur un crime sans précédent. Les conclusions de la mission sont corroborées par les documents abandonnés par les troupes iraqiennes en fuite pendant la libération du Koweït; ils contiennent des détails sur les opérations qui avaient été conçues pour infliger le maximum de dommages au pays, en particulier à ses installations pétrolières. Seule une application rigoureuse de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, et plus spécialement de la résolution 687 (1991), empêchera que ne se reproduisent des événements comparables à ceux dont le monde a été témoin au Koweït.

42. Malgré tout ce qu'il fait pour se remettre des effets de l'invasion iraqienne, le Koweït demeure au premier rang des pays dispensateurs d'une assistance au développement, et il n'a pas abandonné sa politique de venir en aide aux pays en développement pour alléger le fardeau de leur dette extérieure.

43. M. Al Sallal conclut son propos en louant la communauté internationale d'avoir pris fermement position aux côtés de son pays quand il s'est trouvé en péril.

44. M. RAZALI (Malaisie) dit que le climat économique international hostile qui a été durant les années 80 la cause majeure de la crise du développement reste fondamentalement inchangé au début des années 90. L'interdépendance grandissante des nations dans l'économie mondiale ne s'est pas traduite par une relation plus équitable entre les pays développés et les pays en développement, et il est urgent de réformer les arrangements qui régissent le système commercial, monétaire, international et financier ainsi que la diffusion des progrès scientifiques et techniques. La transition de l'ère coloniale à l'ère postcoloniale a été organisée par les pays développés de façon à accroître encore leur emprise sur les ressources mondiales.

45. La ruine de la notion de nouvel ordre économique international n'a fait que confirmer en dernière analyse que les relations internationales sont des relations de pouvoir qui trouvent leur expression dans les institutions de Bretton Woods et le Groupe des sept grands pays industrialisés. Le Nord a cherché à s'assurer l'accès et le contrôle des ressources naturelles et des matières premières à des prix et conditions favorables pour lui, tandis que le Sud a été contraint d'ouvrir ses marchés aux produits importés, aux investissements et aux services en provenance du Nord. En outre, le Nord a pris des mesures protectionnistes pour lutter contre les rivalités qui opposent ses propres Etats les uns aux autres.

46. Le fardeau de la dette des pays en développement a continué de s'alourdir en 1990, et son allégement ne pourra être réalisé qu'à la faveur d'une expansion des échanges mondiaux. Plus de liberté dans l'environnement commercial international aiderait les pays en développement à réaliser pleinement leur potentiel d'exportation, ce qui ne pourrait qu'avoir des

(M. Razali, Malaisie)

avantages pour leur propre économie. L'adoption par les pays développés de politiques macro-économiques appropriées et de mesures d'ajustement structurel se traduirait par une croissance soutenue, une inflation peu importante et une plus grande stabilité des taux de change et des taux d'intérêt.

47. M. Razali demande instamment aux pays développés d'atteindre les objectifs convenus pour l'aide publique au développement, en particulier en faveur des pays les moins avancés. La part de l'aide multilatérale dans les apports financiers aux pays en développement doit être accrue, et les institutions financières internationales doivent jouer un plus grand rôle dans le financement du développement. L'aide concessionnelle devrait avoir doublé d'ici à 1995 et les ressources ainsi dégagées devraient être consacrées à la production vivrière et aux autres besoins essentiels, à la maîtrise de la poussée démographique, à la sécurité énergétique et à d'autres secteurs écologiquement sensibles. Il faut définir d'urgence et dans le détail un régime des investissements étrangers directs et adopter sans retard le code de conduite des sociétés transnationales.

48. On devrait chercher à accroître la part des articles importés des pays en développement dans la consommation totale des pays développés en éliminant les barrières protectionnistes et en stabilisant les cours des produits de base. Le Fonds commun pour les produits de base devrait remplir une fonction importante à ce sujet, et ses deux comptes devraient devenir pleinement opérationnels au plus vite.

49. La Malaisie regrette l'absence de progrès d'ensemble dans l'application du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement. Pour les pays en développement, il est essentiel de retirer tout caractère commercial à la technologie, ou d'en obtenir le transfert à des conditions concessionnelles, et la Malaisie souscrit donc à l'appel adressé par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 pour qu'on établisse un système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, comme le prévoyait le Programme d'action de Vienne.

50. En outre, la Malaisie s'inquiète qu'on n'arrive pas à s'entendre sur des questions écologiques aussi essentielles que la fourniture de nouvelles ressources financières et le transfert de technologies écologiquement rationnelles selon un principe préférentiel et concessionnel. Les pays développés doivent prendre des engagements fermes sur ces questions s'ils veulent assurer le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et permettre aux pays en développement d'appliquer effectivement les décisions que prendra la Conférence.

51. Les progrès sont très lents aussi dans les négociations sur le changement climatique et sur la diversité biologique. Une fois de plus, il faut que les pays développés s'engagent fermement à s'acquitter de leurs responsabilités et à prendre l'initiative en examinant à fond les questions de la dégradation de

(M. Razali, Malaisie)

l'environnement et du changement du climat. La Malaisie estime que les problèmes de la diversité biologique et de la biotechnologie sont étroitement apparentés et doivent être abordés conjointement dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

52. Pour conclure, le représentant de la Malaisie demande que toutes les résolutions adoptées par la Commission soient pleinement appliquées, et en particulier la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

53. M. AGUILAR-HECHT (Guatemala) dit que les tendances politiques et économiques qui se sont manifestées dans certaines régions du monde sont très encourageantes, mais qu'il ne faut pas écarter le risque de régressions graves, comme le montre le coup d'Etat qui a récemment eu lieu en Haïti. La vie politique en Amérique centrale est dominée par les questions économiques, et de nouveaux blocs économiques se forment pour stimuler des pratiques économiques plus novatrices et plus compétitives. Le Marché commun centraméricain devient plus vigoureux, et devrait bientôt compter le Belize et le Panama parmi ses membres. De nombreux accords bilatéraux ont été conclus entre des Etats d'Amérique centrale et d'autres Etats d'Amérique latine, tandis qu'on étudie la possibilité de relations réciproques entre les économies des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

54. En ce qui concerne les relations économiques avec l'Europe, un arrangement tarifaire semblable à celui qui est appliqué avec les pays du Pacte andin a été demandé à la septième Conférence de San José, tenue récemment à Managua. Malheureusement cette demande n'a pas été acceptée et la délégation guatémaltèque est convaincue que les autres arrangements tarifaires proposés ne suffiront pas à rendre les produits d'Amérique centrale compétitifs sur les marchés européens. L'arrangement conclu avec les pays d'Amérique centrale ferait avancer la cause de la paix, de la démocratie, du développement et du respect des droits de l'homme.

55. Le Guatemala se félicite de l'évolution positive en Europe de l'Est et de la fin de la guerre froide; il espère pouvoir nouer des liens étroits et mutuellement profitables de coopération économique et sociale, avec ce groupe de pays. Le nouveau climat politique appelle une redéfinition du concept de sécurité internationale, où plus de poids serait donné à la relation entre désarmement et développement. Le moment est venu d'instaurer des conditions politiques, économiques et sociales qui réduiront le risque d'affrontements et garantiront la paix et la stabilité économique dans tous les pays.

56. La pauvreté, qui continue à sévir dans une grande partie du monde, rend plus urgente que jamais la relance du dialogue Nord-Sud. Il n'est pas tolérable que certains pays continuent de prospérer alors que d'autres voient leur niveau de vie continuer à baisser, faisant peser de nouvelles menaces sur la paix et la sécurité internationales.

(M. Aguilar-Hecht, Guatemala)

57. Tous les pays doivent certes se partager la responsabilité de protéger l'environnement mais le fait demeure qu'un tiers des nations du monde ont un niveau de développement technologique et scientifique élevé et sont fort riches, tandis que les deux tiers restants sont en butte à la misère et à bien d'autres difficultés qui compromettent gravement leur capacité d'améliorer leur situation. Ce sont donc manifestement les pays en développement qui supportent le fardeau le plus lourd. Leur économie étant minée par un lourd endettement extérieur, et les cours des produits de base non pétroliers baissant constamment, ils sont obligés de diversifier leurs exportations à l'instar de maints autres pays en développement, et l'on aboutit ainsi à une surproduction de produits identiques, à de nouvelles chutes des prix et à une aggravation du problème. Cette situation ne donne pas une illustration très attrayante du fonctionnement des forces de l'offre et de la demande sur un marché.

58. Pour mettre en place un nouvel ordre international, il ne suffit pas de remplacer les alliances politiques par de nouveaux blocs économiques ni de développer des institutions et de suivre des politiques économiques démocratiques. Le représentant du Guatemala convient avec le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales que l'énergie qu'ont déployée les peuples qui ont lutté pour leur liberté doit désormais servir la cause du bien-être économique, du développement social, de la prospérité nationale et de la justice sociale. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour renforcer la coopération pour le développement et assurer un transfert de technologies écologiquement rationnelles à des conditions favorables. Les pays en développement doivent permettre aux femmes de jouer un rôle constructif dans le développement et doivent privilégier la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration de la qualité de la vie de leur population.

59. Le nouvel ordre international suppose également un commerce authentiquement libre, sans protectionnisme. Il faut espérer que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay parviendront à éliminer les obstacles de cette nature. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait définir à sa huitième session les politiques à suivre à l'avenir, en tenant compte des aspirations des pays en développement. Il est important aussi d'accroître les apports d'investissements étrangers et d'augmenter les ressources financières du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement pour leur permettre de concourir à l'ajustement structurel de façon concessionnelle. De nouvelles conditions, notamment de nature politique, ne sauraient à cette occasion être imposées.

60. Des questions telles que le désarmement, l'environnement, les droits de l'homme et même le trafic des drogues doivent toutes être abordées dans la perspective des pays en développement. Le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats revêt une importance critique. L'Organisation des Nations Unies et la communauté

(M. Aguilar-Hecht, Guatemala)

internationale dans son ensemble doivent continuer à chercher à mettre un terme à la course aux armements, et les ressources ainsi libérées devraient être consacrées au développement économique et social et à la protection de l'environnement.

61. La communauté internationale doit aussi axer son action sur la promotion du développement social, condition préalable de la paix. Le Guatemala se félicite donc de la prochaine tenue d'un sommet mondial sur le développement social et considère que la participation des femmes, des personnes âgées, des handicapés et des jeunes au développement est essentielle. Il faut également prêter attention à l'éducation et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les citoyens, en particulier des minorités, et accorder à cette fin un traitement spécial aux populations autochtones, aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées.

62. Pour conclure, le représentant du Guatemala appuie la proposition avancée par le Secrétaire général d'envisager la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. Une telle conférence tirerait parti des travaux déjà accomplis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session ainsi que par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

63. M. AVRAMOV (Bulgarie) dit que la disparition des tensions dues à la guerre froide dans les domaines politique, économique et militaire a donné naissance à une situation entièrement nouvelle qui appelle de nouvelles conceptions de la coopération internationale. La recherche de nouveaux moyens d'assurer, par un large dialogue, un développement économique durable et axé sur la croissance, a de nouveau été appuyée dans la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire et dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ces textes pourront servir de base à la coopération économique internationale au cours des années 90.

64. La pleine participation de tous les pays au commerce international est l'une des premières conditions du bon fonctionnement de l'économie mondiale. Il ne saurait y avoir de développement durable sans un climat économique international favorable, et il est donc urgent de trouver des solutions adéquates à des grands problèmes comme la dette étrangère, l'extension de la pauvreté, la surpopulation et la dégradation de l'environnement, qui tous déstabilisent l'économie mondiale.

65. La dimension humaine du développement est également de plus en plus une préoccupation majeure de la communauté internationale, étant donné que l'objectif ultime de tous les pays soucieux de développement économique est d'élever le niveau de vie de leur population. L'utilisation efficace des ressources humaines dans une société qui respecte et garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales est de nature à stimuler la créativité,

(M. Avramov, Bulgarie)

l'innovation et l'esprit d'initiative, et c'est là une considération qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'élaboration de perspectives de progrès social dans le cadre du développement économique mondial. C'est dans cette optique que la Bulgarie envisage le nouveau rôle de l'ONU dans le domaine économique et social.

66. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devra esquisser les grandes lignes d'une politique écologique et adopter des documents spécifiques tels que des conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique. Il faudra aussi mettre au point un mécanisme d'application de ces conventions et d'aide aux pays qui auront besoin d'une assistance pour les appliquer. Il faudra prêter attention à l'état dramatique de l'environnement en Europe de l'Est. La Bulgarie est prête à coopérer, dans le cadre de projets et de programmes régionaux, à tout ce qui pourra atténuer la gravité de la situation dans cette région du monde et dans les Balkans.

67. La délégation bulgare appuie sans réserve les propositions des Pays-Bas visant à renforcer les activités de l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence. Ces activités pourraient être rendues plus efficaces encore par une meilleure coordination et une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les pays donateurs et bénéficiaires.

68. La Bulgarie est actuellement engagée dans un processus de démocratisation radicale et de transition vers un système d'économie de marché. Une nouvelle constitution, moderne et démocratique, a été adoptée et un programme de stabilisation économique, mis au point avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, est en cours d'application. Les taux d'intérêt et les prix ont été libérés, et les autorités bulgares prennent des mesures anti-inflationnistes énergiques. Le succès des réformes intérieures et la mise en place des conditions de croissance régulière dépendent dans une large mesure de l'obtention rapide d'un financement extérieur suffisant, et le Gouvernement bulgare attache donc une importance particulière au soutien politique, économique et financier de la communauté internationale.

69. Le déroulement des réformes en Bulgarie a démontré que le passage à une économie de marché s'accompagne d'énormes difficultés. Celles que rencontre la Bulgarie ont encore été aggravées par un climat économique extérieur défavorable. L'ébranlement des relations économiques antérieures et les répercussions économiques de la crise du Golfe ont encore aggravé la situation économique du pays, déjà affaiblie par le fardeau de réformes radicales.

70. La Bulgarie est tout à fait favorable à l'extension du rôle de l'Organisation des Nations Unies comme point de convergence des efforts que fait la communauté internationale pour résoudre les problèmes mondiaux du développement et comme centre d'impulsion d'une coopération internationale accrue dans le domaine social et économique. A ce propos, la délégation bulgare attache une importance particulière à la restructuration en cours des secteurs social et économique de l'Organisation.

71. M. KONAN (Côte d'Ivoire) dit que l'économie mondiale est caractérisée par une crise persistante rendue plus complexe encore par l'effondrement du bloc des pays de l'Est. Les ressources nécessaires pour la remise en état de l'économie de ces pays exercent en particulier une pression aiguë sur l'épargne mondiale déjà fortement sollicitée. Si l'insertion de cet ensemble de pays est porteuse de l'espoir d'une relance générale de l'économie mondiale, il reste qu'elle constitue pour d'autres pays en développement, en particulier en Afrique, une source réelle d'inquiétude.

72. Depuis près de deux décennies, l'économie des pays africains n'a cessé de se détériorer, sans qu'aucune action décisive ait été engagée, à l'instar de ce qui est actuellement entrepris pour aider l'Europe de l'Est. Même le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), qui a été adopté par consensus, ne peut recevoir l'attention ni le concours attendus en l'absence de volonté politique. Le rapport du Secrétaire général sur la situation économique critique en Afrique (A/46/324 et Add.1) est pourtant très explicite à cet égard. Le nouvel accord qui fait suite au PANUREDA et qui a été conclu entre l'Afrique et ses partenaires développés ouvre des "fenêtres d'espoir" et des possibilités d'action qu'il conviendrait de concrétiser si l'on veut réellement atteler l'Afrique au train de l'économie mondiale.

73. Les pays en développement continuent de traverser une crise économique grave qui accentue toujours davantage et dangereusement le déséquilibre entre les pays riches et les pays pauvres. S'il est vrai que certains de ces pays, notamment ceux de l'Asie du Sud-Est, ont enregistré des taux de croissance très élevés, on ne peut nier la situation générale d'effondrement de l'économie dans les pays en développement.

74. Un grand nombre de ces pays continuent de tirer des produits de base l'essentiel de leur revenu. Malgré une réduction de la part de ceux-ci dans leurs exportations, les produits de base autres que les combustibles en représentent encore en moyenne 40 %, et dans certains cas entre 60 et 80 %. Le volume des exportations de ces produits a continué d'augmenter de façon substantielle pendant la deuxième moitié des années 80. Pour les pays africains en particulier, l'augmentation de 4 % porte témoignage de leurs efforts indéniables. Malheureusement, avec la chute continue des cours, ces pays ont tiré de très faibles revenus, qui sont loin de compenser les efforts consentis. Quels que soient les arguments avancés pour défendre le libre jeu des forces du marché, il est indéniable que le commerce des produits de base va au-delà de la simple loi de l'offre et de la demande et pénalise les pays en développement producteurs de matières premières.

75. Des solutions mutuellement acceptables pour tous peuvent être trouvées à travers une concertation politique vraie. Les pays développés doivent soutenir concrètement les efforts que font les pays en développement pour diversifier leur économie. En transformant un pourcentage important de leurs produits, les pays en développement, et en particulier les pays africains, pourront s'intégrer davantage à l'économie mondiale et retrouver la voie de la croissance.

(M. Konan, Côte d'Ivoire)

76. La crise de la dette restera un boulet lourd à traîner, pendant plusieurs décennies encore, pour les pays fortement endettés, notamment en Afrique, qui n'ont aucun recours pour faire face à leurs obligations. Les pays débiteurs pâtissent de recettes d'exportation très faibles, de structures industrielles inadéquates, du chômage et de la baisse dramatique du niveau de vie. Le service de la dette consomme à lui seul l'essentiel de ressources, qui sont bien limitées. La Côte d'Ivoire applaudit donc aux initiatives en cours pour réduire la dette. En particulier, elle se félicite des conditions de la Trinité, qui permettraient de réduire de 50 % la charge de la dette publique extérieure et qui pour la première fois envisagent des réductions analogues pour la dette commerciale extérieure.

77. Le Groupe des Sept, lors de sa dernière réunion à Londres, a envisagé de nouvelles mesures, qui iraient bien au-delà de l'initiative de Toronto, de nature à réduire de façon plus substantielle l'endettement des pays en développement. La délégation ivoirienne encourage la mise en oeuvre rapide de ces nouvelles initiatives. Il est regrettable que la plupart des mesures d'allégement de la dette prises jusqu'à présent méconnaissent la situation critique de pays à revenu intermédiaire comme la Côte d'Ivoire. La délégation ivoirienne espère que, dans les efforts qui seront faits pour trouver une solution durable au problème de la dette, il sera tenu compte des recommandations du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement, selon qui il faudrait alléger la dette des pays africains à revenu intermédiaire à des conditions semblables à celles de l'initiative de Toronto et fournir à ces pays des ressources pour le développement à des conditions plus favorables.

78. Il faut accélérer d'urgence l'industrialisation des pays en développement. Il est paradoxal en effet que des pays qui fournissent le substrat de l'industrie mondiale ne puissent pas se voir offrir la possibilité de participer au processus de transformation et d'échange des produits manufacturés. A cet égard, diverses résolutions de l'Assemblée générale (44/237 relative à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, 45/196 intitulée Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement, et 45/188, portant sur l'esprit d'entreprise) doivent retenir l'attention qu'elles méritent car elles tendent à permettre à la majorité des pays en développement de participer activement à l'économie mondiale.

79. Le facteur humain demeure un paramètre clef dans l'oeuvre de développement, et le bien-être matériel, intellectuel et spirituel des Ivoiriens a constamment été au centre des politiques de développement de la Côte d'Ivoire.

80. M. OLISEMEKA (Nigéria) dit que son pays souscrit intégralement aux vues exprimées au nom du Groupe des 77 par le représentant du Ghana à la 3e séance. Comme l'a indiqué celui-ci, les événements spectaculaires qui se sont produits récemment dans le monde ont considérablement amélioré les

(M. Olisemeka, Nigéria)

perspectives de généralisation du bien-être et de la paix. Mais dans l'euphorie que peut inspirer cette évolution, on ne doit pas reléguer à l'arrière-plan les énormes disparités qui existent et s'accroissent entre les pays, entre Nord et Sud et, ce qui est important, entre différents pays du Sud. On compte actuellement un milliard environ de pauvres dans le monde et le risque de marginalisation a notablement augmenté pour nombre des pays les plus pauvres. Cet état de choses navrant est une véritable insulte à la morale et fait peser une menace directe sur la sécurité mondiale.

81. Le climat économique s'est assombri pour les pays en développement du fait de facteurs qui sont indépendants de leur volonté, comme la montée du protectionnisme, la baisse des cours des produits de base et la hausse des taux d'intérêt. Cette situation explique le déclenchement de la crise de la dette et la grave réduction des apports nets de capitaux dont souffre le monde en développement et qu'aggrave encore la stagnation de l'aide. Des mesures sont nécessaires sur de nombreux fronts, en particulier dans le domaine du commerce, des flux financiers, de la réduction de la dette et de la coopération pour le développement, si l'on veut créer un climat économique plus favorable à l'expansion de ces pays.

82. Le Nigéria est très favorable au renforcement du cadre multilatéral des accords relatifs au commerce en vue de réduire le protectionnisme et d'élargir les possibilités pour les pays en développement de participer au commerce mondial. Il est essentiel d'enrayer les sorties massives nettes de capitaux des pays en développement écrasés par le service de leur dette et il faut pour cela suivre des politiques économiques susceptibles d'accroître l'épargne et d'encourager les investissements dans le Sud.

83. Beaucoup de pays très lourdement endettés appliquent des programmes de reprise économique plus énergiques, et ces efforts appellent un renforcement concomitant de la stratégie de la dette en vue de réduire radicalement le surendettement. Ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra dissiper l'effet débilisant et démoralisant de la crise de la dette sur les pays débiteurs et que l'on ouvrira la voie à une reprise durable de la croissance économique.

84. Le récent examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (PANUREDA) a été marqué par un souci d'unité et de coopération manifesté par toutes les parties. Le Nigéria est convaincu que cet esprit est la condition du succès de l'action qui sera entreprise durant les années 90 et il espère qu'il persistera quand l'Assemblée générale examinera le PANUREDA à la présente session.

85. M. SHAKIP (Iraq), exerçant son droit de réponse, dit que les événements qui ont eu lieu après le 2 août 1990 - ce qu'on appelle la "crise du Golfe" - sont la conséquence d'une conspiration économique préméditée contre l'Iraq, conspiration à laquelle le régime koweïtien a participé. Ce complot

(M. Shakir, Iraq)

comportait le détournement de capitaux et de biens se trouvant en Iraq : des marchandises avaient été vendues à des prix exorbitants, et les conspirateurs avaient exploité la pénurie de marchandises et de devises dans le pays. Il en était résulté une situation inflationniste très dangereuse. De plus, le régime koweïtien n'avait pas respecté les résolutions de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sur les quotas de production. En fait, le Koweït avait ouvertement déclaré qu'il ne se conformerait pas à ces résolutions.

86. Bien intentionnés, des Etats frères s'étaient efforcés de régler cette situation, et l'Iraq avait été prié de prendre des mesures, car il avait besoin des ressources et des liquidités nécessaires à la reconstruction du pays après l'arrêt des hostilités avec l'Iran.

87. Pour ce qui est de la destruction de l'environnement, chacun sait que la région a subi les bombardements terrestres et aériens des forces coalisées contre l'Iraq. M. Shakir ne comprend pas comment le représentant du Koweït en vient à conclure que c'est l'Iraq qui porte la responsabilité de la catastrophe écologique qui s'est produite dans la région; peut-être se fait-il seulement l'écho de la voix de son maître. En fait le représentant du Koweït ne saurait pleinement comprendre ce qui s'est passé car son pays n'a été qu'un instrument entre les mains de ceux qui conspiraient contre l'Iraq. La délégation iraquienne est disposée à donner à la Commission accès aux dossiers qui contiennent des informations sur le complot économique perpétré contre l'Iraq et chacun pourra dès lors savoir ce qui s'est réellement passé.

88. M. AL SALLAL (Koweït), exerçant son droit de réponse, dit que les questions soulevées ont été éclairées par les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si l'Iraq avait éprouvé des difficultés d'ordre économique, il se les était créées; le Koweït lui avait offert 15 milliards de dollars avant l'invasion. En 1981, quand l'Iraq avait envahi l'Iran, il ne traversait aucune crise économique et sa production était même excédentaire. M. Al Sallal finit par se demander si l'Iraq estime qu'il a dû aussi déjouer un complot iranien.

89. S'agissant des quotas de l'OPEP, l'Iraq n'en avait pas tenu compte pendant sa guerre avec l'Iran et avait même demandé des quotas dépassant ses capacités de production.

90. Il serait bien difficile d'attribuer la mise en place de la machine militaire iraquienne et la création d'arsenaux chimiques, biologiques et nucléaires à une politique économique hostile du Koweït vis-à-vis de l'Iraq, mais il existe en revanche des preuves d'une volonté de domination de la part de l'Iraq. Ces preuves incontestables se trouvent dans la résolution 707 (1991) du Conseil de sécurité, ainsi que dans le rapport donnant les conclusions de la Commission spéciale, qui a déterminé que l'Iraq disposait de capacités nucléaires 10 fois plus importantes que ne le justifierait une posture défensive.

/...

(M. Al Sallal, Koweït)

91. Le Koweït a remis au Secrétaire général des documents signés par des autorités militaires irakiennes alors au Koweït et indiquant dans le détail la façon dont les puits de pétrole koweïtiens avaient été simultanément et délibérément incendiés, avec les risques énormes que cela comportait. Il est donc évident que leur destruction n'est pas due à des bombardements des forces de la coalition.

92. M. SHAKIR (Iraq) dit que nul être civilisé ne formule des conclusions hâtives, et il récuse l'allégation du représentant du Koweït selon laquelle l'Iraq aurait envahi l'Iran.

La séance est levée à 18 h 45.